

Un nouvel indice pour le taux de pauvreté en Wallonie

■ Le gouvernement wallon lance son Plan de lutte contre la pauvreté.

Si les précédents gouvernements wallons ont mis en place toute une série d'outils pour combattre la pauvreté dans le Sud du pays, l'actuelle coalition PS-CDH s'enorgueillissait, jeudi matin, de mettre sur pied le premier Plan wallon de lutte contre la pauvreté. Un plan qui, coordonné par le ministre-Président Paul Magnette (PS), associe de très nombreux ministres ayant dans leurs attributions la santé, l'alimentation, la mobilité, le logement, l'énergie ou encore... le tourisme.

Un nouvel indice

Afin d'évaluer au mieux les politiques qui seront déployées au cours des quatre années qui restent à prester sous cette législature, le gouvernement a décidé de se passer de l'indice du taux de pauvreté, jugé trop monétaire et trop national car gommant les réalités régionales : *"Nous allons évaluer la pauvreté via l'indice de déprivation matérielle. Il ne s'agit donc plus de cibler les revenus mais les capacités de dépenses"*, explique Paul Magnette. Neuf critères ont ainsi été mis en évidence. A savoir : faire face à des dépenses imprévues; manger tous les deux jours un repas contenant des protéines; chauffer correctement son logement; partir une semaine en vacances par an; éviter les arriérés de crédit, de loyer et de paiement; disposer, si on le souhaite, d'une voiture, d'une télévision, d'un téléphone et d'une machine à laver. Une personne ou un ménage qui serait dans l'incapacité de couvrir trois de ces neuf postes de dépenses sera ainsi considérée comme étant en difficulté importante.

Quant aux politiques qui vont devoir être mises en place, une cinquantaine de mesures sont prévues dans différents domaines.

1 Logement. S'inscrivent ici les mesures déjà connues de création d'un fonds

régional destiné aux personnes étant dans l'incapacité de payer la garantie locative. Il s'agira aussi d'établir une grille indicative de référence des loyers, de réformer le système d'attribution des logements publics ou d'augmenter l'offre en matière de prêts hypothécaires sociaux.

2 L'alimentation. *"La mauvaise alimentation chez les personnes vivant dans des situations précaires est génératrice de problèmes de santé qui coûtent cher"*, explique le ministre Paul Furlan (PS) qui rajoute que *"même si c'est bon, il n'y a pas que le poulycroc dans la vie"*. Le ministre Di Antonio (CDH) compte favoriser l'organisation d'épiceries sociales ainsi que la distribution d'invendus alimentaires.

3 L'énergie. Le gouvernement wallon veut élargir la notion de client protégé et allonger les délais avant de permettre la coupure des sources énergétiques comme l'électricité, par exemple.

4 L'eau. Le Fonds social de l'eau qui aide ceux qui ne parviennent pas à payer leurs factures devra être appliqué de la même manière sur l'ensemble du territoire wallon. Aujourd'hui, les CPAS appliquent leurs propres règles.

5 La santé. Le ministre CDH, Maxime Prévot, compte travailler notamment sur le développement des maisons médicales, sur la médecine préventive et sur le manque de médecins généralistes dans les zones moins favorisées.

6 L'aide familiale. Il s'agira ici de renforcer l'accessibilité des services d'aides familiales et de gardes d'enfants malades.

7 La mobilité. Le ministre Di Antonio est chargé de valoriser les tarifs préférentiels pratiqués par les Tec. Il s'agira encore de soutenir le développement des taxis collectifs et de favoriser l'obtention du permis de conduire théori-

que et pratique pour les publics fragiles.

8 Loisirs et tourisme. Cette compétence qui échoit à René Collin (CDH) devra permettre de développer un projet spécifique de "Tourisme pour tous" en Wallonie. Dans ce cas précis, les contours du projet semblent encore un peu flous.

9 Le numérique. Le gouvernement wallon propose notamment de mettre sur pied un nombre plus important de formations aux nouvelles technologies à destination des publics précaires.

10 L'accès aux droits. L'exonération de la taxe "redevance télévi-

sion" sera automatisée pour 25 000 ménages wallons. Enfin, un portail Internet d'information en lien avec la précarité sera prochainement développé. Chacun y trouvera les aides auxquelles il a droit.

Ce Plan wallon de lutte contre la pauvreté a été discuté avec tout un tas de partenaires actifs dans le secteur comme la Fédération des CPAS wallons, par exemple. *"Ce que beaucoup nous ont dit, c'est que certaines politiques mises en place par le passé, même si elles avaient une bonne intention, développaient des effets pervers. Nous en avons tenu compte"*, conclut Paul Magnette.

Stéphane Tassin

39

POUR CENT

En 2012, le quart des ménages les plus pauvres ont consacré 39 % de leurs dépenses dans leur loyer.